

LOUGO

S.A.S.U. au capital de 172 650,00 Euros

Siège social : 68 Rue des Fours à Chaux

49100 ANGERS

R.C.S : 832876932

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 13/03/2026**

Le 13/03/2026,

à 11 heures 30,

Monsieur Adrien CHAMEROY, associé unique de la société **LOUGO**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur Adrien CHAMEROY dirige la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation desdits comptes, quitus au Président ;
- Affectation des résultats ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir un **bénéfice de 7 369,42** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **7 369,42** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 368,47 Euros ;
- Aux autres réserves, pour un montant de 7 000,95 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

Les conventions conclues directement ou par personnes interposées entre la société unipersonnelle et son président (ou s'il en existe, l'un de ses dirigeants) ne font pas l'objet d'un rapport.

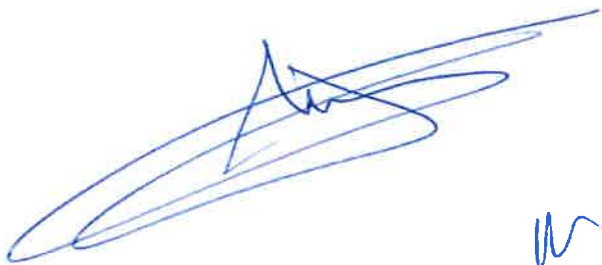
Elles doivent seulement être mentionnées sur le registre des décisions (art. L227-10, al.4).

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



LOUGO

S.A.S.U. au capital de 172 650,00 Euros

Siège social : 68 Rue des Fours à Chaux

49100 ANGERS

R.C.S : 832876932

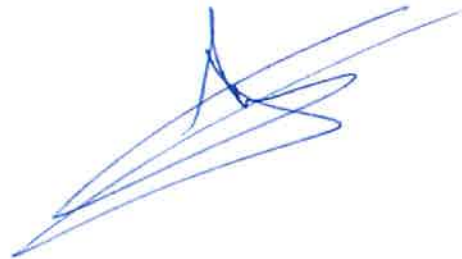
TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13/03/2026

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir un **bénéfice** de **7 369,42** Euros.

L'associé unique propose d'affecter le résultat de **7 369,42** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 368,47 Euros ;
- Aux autres réserves, pour un montant de 7 000,95 Euros.

Le Président



LOUGO

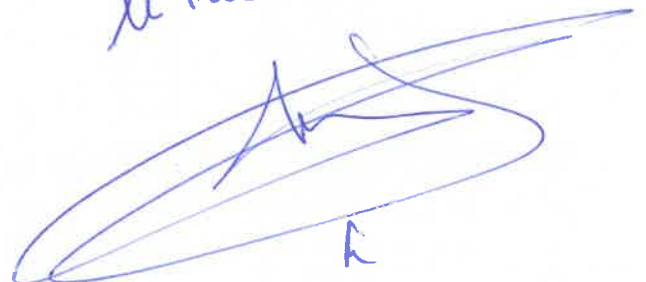
68 Rue des Fours à Chaux
49100 ANGERS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme

le Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Sommaire

Bilan et résultat simplifiés ANC2022 06	1
Annexe comptable ANC2022 06	5
Liasse fiscale	13

Bilan et résultat simplifiés ANC2022 06

LOUGO

BILAN SIMPLIFIÉ ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières	170 723		170 723	40,63	170 723	42,29
Total de l'actif immobilisé (III)	170 723		170 723	40,63	170 723	42,29
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances	247 811		247 811	58,98	232 067	57,48
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 659		1 659	0,39	922	0,23
Total de l'actif circulant (IV)	249 470		249 470	58,37	232 989	57,71
Comptes de régularisation (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	420 193		420 193	100,00	403 712	100,00

AUDIT FIDUCIAIRE GESTION

LOUGO

BILAN SIMPLIFIÉ ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capital (dont versé : 172 650)	172 650	41,09	172 650	42,77
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation et d'équivalence				
Réserves	89 920	21,40	82 478	20,43
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	7 369	1,75	7 442	1,84
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres (I)	269 939	64,24	262 570	65,04
Provisions (II)				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	736	0,18	3 001	0,74
Autres dettes	149 518	35,56	138 141	34,22
Produits constatés d'avance				
Total des dettes (III)	150 254	35,76	141 142	34,96
Comptes de régularisation (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	420 193	100,00	403 712	100,00

AUDIT FIDUCIAIRE GESTION

LOUGO

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
		Total	%	Total	%	Variation		%	
Produits d'exploitation									
Montant net du chiffre d'affaires									
Autres produits (1)									
Total des produits d'exploitation (I)									
Charges d'exploitation									
Achats et autres charges externes (2)		1 309	17,76	1 868	25,10	-559		-29,92	
Impôts, taxes et versements assimilés									
Salaires									
Cotisations sociales									
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
Dotations aux provisions									
Autres charges									
Total des charges d'exploitation (II)		1 309	17,76	1 868	25,10	-559		-29,92	
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-1 309	-17,76	-1 868	-25,09	559		29,93	
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun (III)									
Produits financiers									
De participation		10 744	145,80	11 588	155,71	-844		-7,27	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur dépréciations et provisions									
Différences positives de change									
Produits des cessions d'immobilisations financières									
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie									
Total des produits financiers (IV)		10 744	145,80	11 588	155,71	-844		-7,27	
Charges financières									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions									
Intérêts et charges assimilées		765	10,38	132	1,77	633		479,55	
Différences négatives de change									
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées									
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie									
Total des charges financières (V)		765	10,38	132	1,77	633		479,55	
2. RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)		9 979	135,42	11 456	153,94	-1 477		-12,88	
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III + IV - V)		8 670	117,66	9 588	128,84	-918		-9,56	
Produits exceptionnels (VI)				1 116	15,00	-1 116		-100,00	
Charges exceptionnelles (VII)				2 500	33,59	-2 500		-100,00	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)				-1 384	-18,59	1 384		100,00	
Participations des salariés aux résultats (VIII)									
Impôts sur les bénéfices (IV)		1 301	17,66	762	10,24	539		70,73	
BENEFICE OU PERTE		7 369	100,00	7 442		-73		-0,97	
		Bénéfice		Bénéfice					

AUDIT FIDUCIAIRE GESTION

LOUGO

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
(1) Dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
(2) Y compris :				
- Redevances de Crédit-bail mobilier				
- Redevances de Crédit-bail immobilier				

AUDIT FIDUCIAIRE GESTION

W

Annexe comptable ANC2022 06**LOUGO****ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 420 192,90 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 7 369,42 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/03/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

LOUGO

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif Immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 170 723 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	170 723			170 723
TOTAL	170 723			170 723

3.1.2 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 247 811 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	247 811	247 811	
TOTAL	247 811	247 811	

LOUGO

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 172 650 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	17265	10,00	172 650
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	17265	10,00	172 650

4.2 - Etat des dettes = 150 254 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	148 217	148 217		
Fournisseurs	736	736		
Dettes fiscales & sociales	1 301	1 301		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	150 254	150 254		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 736 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	736
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	736

LOUGO**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres Informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

LOUGO**ANNEXE**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS

LOUGO

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 736 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	736
Fournis.fact.non par(408100)	736
TOTAL	736

LOUGO

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euro

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
SCI 4 CARNOT	500	10 446	50	9 160	9 160	8 493		70 921	18 770	
SCI ABCG	1 000	135 340	50	144 050	144 050	29 192		144 448	44 133	
SCI 10 CHAPERONNIERE	500	-7 188	50	14 550	14 550	38 646		85 603	20 934	
SCI IMBAA	1 000	-68 896	50	250	250			52 153	18 122	
SCI PASTEUR	500	-35 307	50	250	250	25 255		117 905	57 010	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

LOUGO

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euro

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (suite)

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SCI IMMO 19	1 000	23 243	50	500	500	21 606		173 275	6 014	
SCI PAOR	1 600	13 088	50	713	713			45 870	13 554	
SCI BGC	1 500	14 031	33	500	500	593		75 743	26 729	
SCI ANGERS VERRIERES	1 000	-352 296	25	250	250	96 185		134 256	5 349	
SCI AB AVRILLE	1 000	-58 338	50	500	500	27 842		51 027	6 757	

Observations complémentaires

DGFIP N° 2033-A-SD 2026

Page 13

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 *quies*) Désignation de l'entreprise LOUGO Néant ☐ *

A 82 du Code général des impôts Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue	Biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires	214
		Services *	217		218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242 1 309
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244
	Rémunérations du personnel *				250
	Cotisations sociales (cf. renvoi 380)	(dont cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant)			252 380
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce			254
	Dotations aux dépréciations				256
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			262
		259			
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264 1 309
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270 (1 309)
	Produits financiers (III)	280	1 0 744	Charges financières (V)	294 7 65
	Produits exceptionnels (IV)				290
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			300 347 348
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306 1 301	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310 7 369	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles *	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	1 301		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cotes-cis d'associés	247			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248			
Deductions	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997			
	Entreprises nouvelles (44. series)	986			
	ZFU-TE (44. octies A)	987			
Deductions	JEI (44. series A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127			
	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
	France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindécies A)	181			
	ZFANG 44. quaterdecies	345			
	Investissements et souscriptions (autre que...)	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 terdecies)	992			
	Zone de développement prioritaire (44. septuagies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit	346			
Deductions	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies E)	641			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 8 670 354					
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370 8 670 372					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : LOUGO Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	170 723	482		484		486	170 723		
TOTAL		490	170 723	492		494		496	170 723		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	Plus ou moins-values					
						Court terme *	Long terme				
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579			Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFIP N° 2033-D-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : LOUGO						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705					
Terrains	710	715					
Constructions	720	725					
Inst. techniques mat. et outillage	730	735					
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745					
Matériel de transport	750	755					
Autres immobilisations corporelles	760	765					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209 II 2 du CGI)		982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		960					
Total des déficits restant à reporter		970					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 1 - 4 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS							
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)						692	
Revenu brut social (si le montant est positif)						693	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.